



Opinions Libres

le blog d'Olivier Ezratty

Privé de blog...

Depuis cinq jours, ce blog ne fonctionnait plus. Et cela tombait mal car c'était en pleine semaine passée à San Francisco et dans la Silicon Valley avec plein de choses à partager.

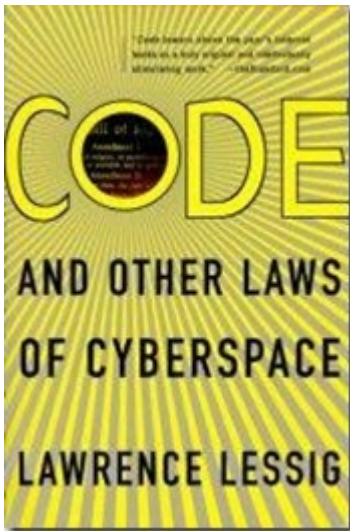


Bref, j'étais plutôt énervé...

Pourquoi donc? Mon hébergeur 1&1 avait tout simplement désactivé la base MySQL de mon site car elle avait dépassé la taille admise. Ceci, sans préavis. Il m'a fallu cinq jours pour la rétablir: envoi de mails, de fax et finalement, appel téléphonique ce matin qui a débloqué la situation. Le technicien, très aimable, a rétabli la base, constatant que mon fax avait été bien reçu.

Au passage, 1&1 demande le mot de passe administrateur dans le fax, ce qui à la limite de la légalité compte tenu de la réglementation CNIL selon laquelle les mots de passe utilisateurs doivent être encryptés et maintenus secrets vis à vis du fournisseur de services Internet. L'accès à la base rétabli, j'ai pu nettoyer la base et rentrer dans les clous de mon forfait 1&1, sans besoin d'upgrade, comme ce qui a pu arriver à d'autres, tel que Christian Jegourel de Youvox.

Les choses étant revenues à la normale, je vais pouvoir enfin raconter cet extraordinaire voyage dans la Silicon Valley organisé par Jérémy Fain. Chaque chose en son temps...



En tout cas, le blocage de son blog m'a donné une curieuse impression. Comme si une moitié de soi-même était dans le coma. Et aussi, l'impression d'une forme de censure puisque le blog est un outil d'expression et de liberté.

Larry Lessig avait bien raison : "code is law" (dans "Code and other laws of cyberspace"! A savoir que le logiciel joue un rôle de régulateur de la vie puisqu'il intègre des règles de fonctionnement qui remplacent la loi elle-même. Dans le cas présent, le logiciel n'est qu'un outil, aux mains d'une organisation et de processus. Parfois, il ne sert à rien de s'énerver, il vaut mieux comprendre patiemment le fonctionnement des processus, les respecter et obtenir ensuite gain de cause. Il est alors temps de contester éventuellement les processus.

Cet article a été publié le 3 décembre 2007 et édité en PDF le 13 mai 2019.
(cc) Olivier Ezratty - "Opinions Libres" - <https://www.oezratty.net>